

Compte rendu de séance

Séance ordinaire du 11 Avril 2017

L'an 2017 et le 11 Avril à 20 heures 17 minutes, le Conseil Municipal de Bougy-lez-Neuville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil (ancienne salle de classe) sous la présidence de MAROIS ISABELLE, Maire.

Présents : Mme MAROIS ISABELLE, Maire, Mmes : BOURGOIN Chantal, VANNIER Annick, VINCENOT Béatrice, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, BURTIN Philippe, DUFOUR Jean-Michel, JACQUEMONT Armand, PATY Gérard

Absent : M. BORDES Jean-Louis

Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal : 11	• Présents : 10
---------------------------------------	-----------------

Date de la convocation : 07/04/2017

Date d'affichage : 07/04/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Loiret le 02/05/2017 et publication le 02/05/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme VINCENOT Béatrice

Le compte-rendu de la séance précédente n'ayant pas amené de remarques particulières est adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

COMPTE DE GESTION 2016 – SERVICE DE L'EAU ET COMMUNE - D-2017-004
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – SERVICE DE L'EAU ET COMMUNE – D-2017-005
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 POUR 2017 – SERVICE DE L'EAU ET COMMUNE – D-2017-006
TAUX DE TAXES D'IMPOSITIONS DIRECTES 2017 – D-2017-007
TARIF DE L'EAU – PROCHAINE FACTURATION – D-2017-008
BUDGETS PRIMITIFS 2017 – SERVICE DE L'EAU ET COMMUNE – D-2017-009
DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE – D-2017-010
QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

COMPTE DE GESTION 2016 – SERVICE DE L'EAU ET COMMUNE

Délibération n° D-2017-004

Comme chaque année, les comptes de gestion de l'année passée (2016) sont soumis à l'examen et au vote des élus. Ces comptes de gestion sont tenus par le Trésorier lié à la commune. Chacun pour leur part, le Trésorier et le Maire doivent avoir des chiffres rigoureusement identiques. Les comptes de gestion sont analysés par chapitre.

Pour résumer :

- Les **comptes 2016 du Service des Eaux**, qui est un budget annexe au budget principal, font apparaître :
 - Un déficit d'**exploitation** pur sur 2016 de 17 499,29 €, comblé par un excédent cumulé de 25 430,20 €. D'autre part, il est aussi soutenu par le budget annexe. La section est donc **excédentaire de 7 930,91 €**
 - Un excédent d'**investissement** pur de 1 246,25 €, soit avec le résultat cumulé, la section est **excédentaire de 21 318,77 €**
- Les comptes 2016 du budget principal (budget de la commune) laissent apparaître :
 - Un excédent net de **fonctionnement** de 29 968,37 €, soit avec l'excédent cumulé des années antérieures, un **excédent total de 137 385,48 €**
 - La section d'investissement montre depuis plusieurs années un déficit d'investissement qui, peu à peu, signe de bonne gestion, s'amointrit. Le déficit cumulé se montait à 27 310,22 €. Avec un résultat net positif de **6 813,81 €** pour 2016, **le déficit tombe à 20 496,41 €**

Au vu des différents montants exposés, tant en fonctionnement/exploitation et en investissement, et de la comptabilité tenue par le Trésorier, les élus décident d'adopter à l'unanimité le compte de gestion 2016 du Service des Eaux (budget annexe), comme de celui de la commune (budget principal).

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – SERVICE DE L'EAU ET COMMUNE

Délibération n°D-2017-005

Les comptes administratifs de la commune sont les comptabilités tenues par Mme le Maire. Après rapprochement, elles font apparaître les mêmes sommes pour l'année 2016 que les comptes de gestion tenus par le Trésorier. Elles sont donc présentées par le maire.

- ❖ Pour le budget annexe du Service des Eaux :
 - Exploitation :
 - Recettes = 12,15 €
 - Dépenses = 17 511,44 €
 - ⌘ Résultat net : - 17 499,29 €
 - ⌘ Résultat cumulé : + 7 930,91 €
 - Investissement :
 - Recettes = 2 369,00 €
 - Dépenses = 1 122,75 €
 - ⌘ Résultat net : + 1 246,25 €
 - ⌘ Résultat cumulé : + 21 318,77 €
- ❖ Pour le budget principal de la commune :
 - Fonctionnement :
 - Recettes = 121 362,87 €
 - Dépenses = 91 394,50 €
 - ⌘ Résultat net : + 29 968,37 €
 - ⌘ Résultat cumulé : + 137 385,48 €
 - Investissement :
 - Recettes = 45 873,30 €
 - Dépenses = 39 059,49 €
 - ⌘ Résultat net : + 6 813,81 €
 - ⌘ Résultat cumulé : - 20 496,41 €

Pour la section d'exploitation du Service des Eaux, il est précisé que le déficit d'exploitation et d'une grosse part de la recette sont dus à un décalage dans les facturations d'eau de 2016. Cette somme se retrouve donc en début de budget 2017.

Afin de laisser délibérer sereinement et voter les élus, madame le Maire quitte la salle. Cela étant fait, le doyen est désigné pour présider les délibérations et les votes sur ces deux comptes administratifs. M. Gérard PATY en prend donc la direction. Il laisse les élus délibérer et loisir de poser toute question. Ceci étant fait, il met au vote les deux comptes administratifs.

Les élus, à l'unanimité des présents, acceptent les présents documents budgétaires pour l'année 2016.

À son retour, madame le Maire remercie l'ensemble des élus.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 1, le maire étant sorti de la salle)

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 POUR 2017 – SERVICE DE L'EAU ET COMMUNE

Délibération n°D-2017-006

Les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'année écoulée étant votés. Il est possible d'en constater les résultats et de les affecter aux budgets primitifs 2017.

- ❖ Pour le budget annexe du Service des Eaux :
 - Exploitation :
 - ⌘ Résultat cumulé : + 7 930,91 €, reporté en **recettes, cpte 002 (exp.) en 2017**
 - Investissement :
 - ⌘ Résultat cumulé : + 21 318,77 €, reporté en **recettes, cpte 001 (inv.) en 2017**
 - ➔ **Total :** + 29 249,68 €
- ❖ Pour le budget principal de la commune :
 - Fonctionnement :
 - ⌘ Résultat cumulé : + 137 385,48 €
 - Investissement :
 - ⌘ Résultat cumulé : - 20 496,41 €, reporté en **dépenses, cpte 001 (inv.) en 2017**
 - ➔ **Total :** + 116 889,07 € reporté en **recettes (fonct.), cpte 002 en 2017**
 - ➔ **Report de 20 496,41 € en recettes d'investissement, compte 1068, pour combler le déficit cumulé au budget primitif 2017**

Après l'exposition des résultats de l'exécution de l'année 2016, les propositions d'affectations pour le budget primitif 2017, les élus acceptent à l'unanimité l'ensemble de ces éléments et décident de reporter les résultats tels qu'exposés.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

TAUX DE TAXES D'IMPOSITIONS DIRECTES 2017

Délibération n°D-2017-007

Les taxes directes locales sont l'un des moyens essentiels pour la commune de vivre, surtout en ces périodes de baisse drastique des dotations de l'État (au-dessus de - 20%).

Toutefois, dans un contexte difficile pour chacun, les élus ont considéré les produits de ces taxes pour 2017, en sachant que les bases ne sont pas forcément stables.

Ainsi, le Trésor a-t-il fourni le présent tableau :

	Bases 2016	Taux 2016	Bases prévues 2017	Produit attendu 2017
Taxe d'habitation	255 091 €	15,00 %	256 800 €	38 520 €
Taxe foncière (bâti)	144 563 €	9,00 %	145 700 €	13 113 €
Taxe foncière (non bâti)	64 874 €	19,30 %	65 100 €	12 564 €
Total				64 197 €

Constatant ce produit et le besoin de financement pour 2017, les élus décident :

- de garder les mêmes taux pour l'année 2017, soit une évolution de 0%, à savoir :
 - o Taxe d'habitation : 15,00 %
 - o Taxe foncière (bâti) : 9,00 %
 - o Taxe foncière (non bâti) : 19,30 %
- d'attendre le produit de 64 197 € pour 2017 compte tenu des bases annoncées.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF DE L'EAU – PROCHAINE FACTURATION

Délibération n°D-2017-008

Les élus ne souhaitant pas grever le budget des usagers, le tarif de l'eau pour la prochaine facturation (qui devrait intervenir dans le dernier trimestre 2017) ne fera l'objet d'aucune augmentation.

Les facturations ultérieures devraient être traitées par la Communauté de Communes de la Forêt.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

BUDGETS PRIMITIFS 2017 – SERVICE DE L'EAU ET COMMUNE

Délibération n°D-2017-009

Après le vote de la reprise des résultats, des taux d'imposition directe, des tarifs de l'eau, madame le Maire expose le travail fait sur le budget 2017.

Il est rappelé que le vote formel se fait par chapitres qui sont donc observés. D'autre part, il appert que les sections sont équilibrées entre elles. Il est nécessaire de rappeler que le budget ouvre des crédits (tant en dépenses qu'en recettes). Il doit être sincère, mais ne doit se départir de considérations prudentielles.

Après avoir vu l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal décide d'adopter les budgets 2017 équilibrés en recettes et en dépenses,

- ❖ Pour le budget annexe du Service des Eaux :
 - Exploitation à 31 130,91 €
 - Investissement à 39 187,77 €;
- ❖ Pour le budget principal de la commune :
 - Fonctionnement à 207 389,52 €
 - Investissement à 101 372,01 €

Le Conseil charge le Maire de l'exécution des présents budgets.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0).

DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Délibération n°D-2017-010

La Communauté de Communes de la Forêt va reprendre la compétence « Eau et Assainissement » au premier janvier 2018, à terme (même si elle est pour l'instant optionnelle) la loi NOTRe donnait comme obligation le 1^{er} janvier 2020.

Afin de reprendre cette compétence et comme elle doit le faire, la C.C.F. doit engager des diagnostics tant sur l'état des réseaux et sa gestion, que sur le fonctionnement du service.

Ces diagnostics ont des coûts qui, certes négociés et groupés, reposent sur les communes. La connaissance du réseau et de son fonctionnement est prise en compte par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Elle permet, dans l'absolu, la préservation des ressources en eau. C'est pourquoi elle a instauré un système de subvention des collectivités qui entament ce type d'études.

On sait que le coût serait de 19 000 € pour la commune de Bougy-lez-Neuville, selon la Communauté de Communes de la Forêt et la commune de Trainou qui supervisent l'ensemble du marché groupé.

Ainsi, madame le Maire sollicite l'avis des élus sur cette subvention sachant qu'elle pourrait être de 80 % du montant total.

Après réflexion, l'ensemble des élus acceptent que madame le Maire pose un dossier de subvention auprès de l'A.E.L.B. afin de faire subventionner 80 % des 19 000 € (soit 15 200 €). Les élus l'autorisent à faire toutes les nécessités et diligences, ainsi qu'à viser et signer tout document utile, à l'unanimité.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0).

Questions et affaires diverses :

- 1) Achat d'une tondeuse autoportée
Suite au dernier Conseil municipal, un deuxième devis auprès de la société Cornet a été demandé. Il est présenté lors de cette séance. Celui-ci se trouve moins onéreux.
Le Conseil désire nonobstant une remise sur le devis établi par le garage Neuvilleois. Si le devis après remise est équivalent, commande sera passée. La proximité du garage Neuvilleois est un atout indéniable pour le suivi et l'entretien du matériel.
- 2) Rencontre avec le Vice-Président du Conseil départemental
Le Vice-Président du Conseil départemental du Loiret, M. Marc Gaudet, a souhaité rencontrer le Maire et des élus afin de déterminer quels sont les projets de la commune pour les années à venir (2018-2019).
Une proposition d'aménagement des voiries sur la Route des Vallées d'Orléans et celle du Bignon, ainsi que potentiellement sur la place des Marronniers, a été faite dans le but de sécuriser la traversée du village. Il pourrait s'agir pour les deux premières de ralentisseurs et pour la place de la matérialisation au sol d'un giratoire, qui permettrait de laisser passer sans difficulté le bus scolaire. Le conseiller départemental pense que le Directeur des Services Techniques de la C.C.F. pourrait aider la commune dans ces choix qui demandent une spécialisation dans le génie civil.
M. Gaudet soumet la possibilité d'un ralentisseur sur la route départementale, à l'entrée du village, mais à la charge de la commune, bien évidemment.
Le Conseil municipal donne son accord pour l'étude d'un éventuel projet allant dans ce sens.
- 3) Éclairage public – Ampoules à remplacer
Le Conseil municipal évoque le manque d'éclairage public. En effet, deux ampoules sont défectueuses. Il s'agirait donc de les remplacer. C'est un point à voir avec l'auto-entrepreneur en charge de la commune.
- 4) Identité visuelle de la commune – Premières propositions
Le Conseil Départemental d'Héraldique Urbaine a fait six propositions de blasons classiques fondés en partie sur le sceau retrouvé près de la motte castrale, ainsi que sur les seigneuries historiques qui se sont partagées le village au cours des siècles. D'autre part, une courte série de logos a également été soumise, plus modernes et plus schématiques. Rien ne retient l'attention du Conseil. De nouveaux seront proposés, plus contemporains et faisant probablement appel à l'image du caquetoire de l'église. Il se pourrait que, lorsque de nouvelles propositions seront à l'ordre du jour, l'avis des villageois soit demandé.
- 5) Assainissement individuel – Campagne de contrôle
Une campagne de contrôle de l'assainissement non collectif aura lieu sur la commune à partir du 20 juin et jusqu'au 22 juillet 2017. Les habitants ont à renvoyer un petit document pour trouver un rendez-vous avec la société E.S.E.A. qui va gérer ces contrôles de bon fonctionnement face aux normes en vigueur.
- 6) Menues tâches communale
 - Les élus évoquent le nettoyage d'un terrain de la commune situé à l'angle du chemin du Pont au Lac et du chemin de l'Arche Fortin.
 - Pour le terrain au bout du chemin du Pont au Lac, il serait nécessaire de prévoir l'enlèvement de gravats.
 - Un habitant a donné son accord pour que la commune supprime une clôture afin de créer un fossé permettant d'assainir la route.
- 7) Rencontre avec le Directeur des Services Techniques de la C.C.F.
Cette rencontre doit avoir lieu le mercredi 19/04/2017 pour finaliser l'entretien de la voirie de la commune, maintenant qu'elle a été cédée à la Communauté de Communes. Antérieurement, il a été dit que la commune aurait à sa charge l'enrobé à froid ainsi que sa pose pour boucher les nids de poule. Cela serait ensuite refacturé à la Communauté de Communes de la Forêt. Quant à la dégradation des accotements de la chaussée, la collectivité avisera au moment venu.
Pour ce qui est de l'entretien des bas-côtés, le nombre de passage sera confirmé plus tard.

Le prochain Conseil municipal est prévu le 6 juin 2017 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

En mairie, le 02/05/2017

Le Maire
ISABELLE MAROIS

